

Durée

2 jours (14 heures).

Public

Personnel désigné pour porter secours en cas d'incident.
Groupe de 4 à 10 personnes.

Objectifs

Etre capable, face à une situation d'accident : de situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité du travail, de protéger, de protéger à prévenir, d'examiner, de faire alerter ou alerter, de faire alerter à informer, de secourir, d'utiliser le défibrillateur avec un maximum de réactivité et d'aisance.

Pré-requis

Aucun.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques.
Film DVD.
Exposés interactifs.
Mises en situation et exercices pratiques de secours à victime.
Utilisation du défibrillateur.
Remise du référentiel du secouriste.

Validation

Selon critères définis par l'INRS
Evaluation pratique d'acquisition des gestes et comportements pendant la formation.
Certificat SST (*délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation continue*).

Validité de 24 mois. 1^{er} recyclage au bout d'un an puis tous les 2 ans.

Lieu

Sur site Client



Programme officiel CNAMTS et INRS

1. Le cadre réglementaire du sauvetage secourisme du travail

- ✓ Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
- ✓ Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- ✓ Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ? Identifier son rôle en tant que secouriste et en tant que « préventeur » dans son entreprise.

2. La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir

Rechercher les risques persistants pour protéger

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- ✓ Connaître l'alerte aux populations
- ✓ Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- ✓ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

Examiner la victime et faire alerter

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- ✓ Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- ✓ De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Secourir

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- ✓ Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
 - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
 - Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

Situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

3. Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise

De protéger à prévenir

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- ✓ Repérer des dangers dans une situation de travail.
- ✓ Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

De faire alerter à informer

Cette séquence est la suite logique de la séquence « De PROTÉGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et /ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTE » vers l'action « INFORMER ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

- ✓ Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.